

# Demande de diffusion des informations

Les documents suivants exclusivement destinés aux associations. Aucun document renvoyé par un particulier ne sera traité.

Vous êtes un nouveau service ou commerce ? Contactez directement votre mairie.

Plusieurs onglets vous permettent de diffuser vos informations sur ce site internet :

Onglet « toute l'actu »

Onglet « agenda »

Un document type « proposition d'article et/ou de manifestation » doit être rempli puis remis à la mairie pour apparaître sur le site. Vous pouvez aussi le télécharger via le lien suivant :

 [Formulaire de proposition d'article et/ou manifestation](#)

A cela s'ajoute le document « décharge pour publication sur le site internet » qui devra impérativement être retourné en mairie si un document supplémentaire (photo,...) est communiqué avec la proposition d'article. Il est aussi téléchargeable via le lien suivant :

 [Formulaire de décharge pour publication sur le site internet](#)

Lors de l'envoi d'un mail, toutes les informations demandées sur les fiches "proposition d'article et/ou de manifestation" et "décharge pour publication sur le site internet" devront être renseignées.

Les informations mentionnées seront susceptibles d'être reprises dans le bulletin municipal.

**URL source:** <http://www.ville-seilhac.com/vie-locale/diffusion-des-informations>